



Centre de loisirs Champ des Alouettes.

▲
Spectacle
"Le monde Féérique du
cirque Alchimystère"
présenté au T2R
à tous les enfants
des centres de loisirs.
▼



Ecole maternelle Conflans.



Retour en images sur les fêtes de Noël des tout-petits et des seniors !

En décembre, les petits Charentonnais des crèches et des haltes-garderies ainsi que les personnes âgées de la Résidence Jeanne d'Albret ont fêté Noël. Christiane Mayer, Maire-Adjoint chargée des Affaires sociales et Marie-Claude Desplanches, Maire-Adjoint en charge de la résidence ont participé à ces moments de fête.



Un spectacle de marionnettes a été proposé aux enfants des haltes-garderies.



La fête de Noël est toujours un moment d'émerveillement pour les enfants.



Les parents étaient de la fête ! Ils ont également apprécié le spectacle et retrouvé leur âme d'enfant.





La distribution des cadeaux est un moment d'échanges très appréciée. L'occasion de témoigner aux personnes âgées tendresse et affection.



La chorale de l'Aliaj a offert un magnifique concert aux résidents et aux invités de la Résidence Jeanne d'Albret.



Le CMJ lance son site Internet

Pour tout connaître sur le Conseil Municipal des Jeunes et ses activités, consultez le www.charentonlepont.fr/cmj

Les jeunes conseillers municipaux vivent avec leur temps et les nouvelles technologies. Avec le concours de la Ville et d'Aliaj, ils ont créé leur propre site Internet.

■ Un site fait par les jeunes, pour les jeunes

Bouillonnants d'idées, actifs et très impliqués dans la vie locale, nos jeunes conseillers municipaux réalisent de nombreuses actions ou participent à diverses activités municipales, tout au long de l'année.

Il leur paraissait nécessaire d'informer les Charentonnais de leurs activités. Ils ont donc imaginé un site vivant, accessible en quelques clics, avec différentes pages listées par thèmes.

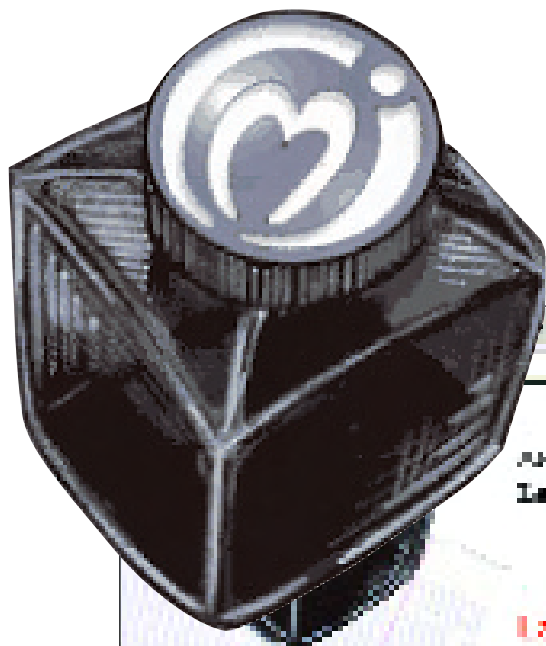
La page "Les conseillers" présente la composition du Conseil Municipal des Jeunes, les objectifs et les projets. La page "Le CMJ en action" détaille le calendrier des actions du CMJ pour 2007, commission par commission. On y retrouve la programmation des séances cinéma du 1^{er} semestre élaborée par la Commission Culture, les dates des prochaines rencontres Handisport organisées par la

Commission Sport et le projet de campagne de prévention routière proposé par la Commission Vie Locale.

Le site comporte également une photothèque avec de nombreuses photos des manifestations organisées par les jeunes conseillers ou auxquelles ils participent en partenariat avec la Ville et l'Aliaj.

Les illustrations graphiques ont été réalisées par un jeune dessinateur/graphiste charentonnais, Régis Léger. Les pages du site ont été conçues par la webmaster de la Ville, selon les souhaits des jeunes conseillers. Créé par les jeunes et pour les jeunes, le site Internet du CMJ est à consulter souvent et sans modération ! ■

Pour plus d'infos :
www.charentonlepont.fr/cmj



Réunion du quartier du centre

Conformément à ses engagements, la Municipalité poursuit ses rencontres avec les Charentonnais, dans les quartiers. Venez débattre avec vos élus, jeudi 8 février à 19h, à l'Espace Toffoli.

Réaménagement de la place de l'église et du monument aux morts, suite à l'affaissement en août dernier, la réflexion sur l'aménagement du centre-ville avec la construction d'un parking, la future maison médicalisée, le futur lycée, la rénovation du gymnase Henri Guérin, le stationnement, la circulation, les animations de quartier... seront les sujets présentés à la réunion des quartiers du Pont, Centre/Plateau de Gravelle, jeudi 8 février à 19 h à l'Espace Toffoli.

■ Votre avis nous intéresse !

Les réunions de quartier sont toujours l'occasion pour les Charentonnais de venir discuter directement avec leurs élus

des sujets qui les concernent, dans leurs quartiers.

Lors d'échanges riches et animés, elles permettent au Maire d'apporter des réponses concrètes, d'informer des réalisations en cours, des projets de la ville, de recueillir les points de vue et les propositions des habitants.

Alors, ne ratez pas ce dialogue de proximité jeudi 8 février. ■

Réunion de quartier
Le Pont/Centre/Plateau de Gravelle
Jeudi 8 février 2007
Espace Toffoli
73, rue de Paris - 12, rue du Cadran



Le Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Général du Val-de-Marne et
le Conseil municipal

ont le plaisir de vous inviter à la réunion de quartier du Pont / Centre / Plateau de Gravelle

Jeudi 8 février 2007 à 19h à l'Espace Toffoli

73, rue de Paris
12, rue du Cadran
94220 Charenton-le-Pont



EN BREF

► LE PLU APPROUVÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 21 décembre 2006, le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions en date du 1^{er} décembre 2006. Ces documents ont été annexés de notes apportant des éléments de réponse aux remarques des personnes publiques associées et consultées, d'observations de la Direction Départementale de l'Équipement et des Charentonnais qui se sont manifestés lors de l'enquête publique.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au Service urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels.

► INCIDENT SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE CHARENTON

Le 20 décembre 2006, lors de travaux de réparation de fuite d'un branchement de 40mm de diamètre par une entreprise sous-traitante, un câble EDF de 20 000 volts a été endommagé à Saint-Mandé, entraînant à deux reprises, l'arrêt de la distribution électrique de près de 5 000 foyers charentonnais.

Tous les moyens ont été rapidement mis en œuvre par EDF/GDF pour limiter les nuisances aux abonnés et aux riverains.

Les équipes ont dû remplacer deux câbles touchés par une "fusée" utilisée par l'entreprise.

Les travaux de la tête de pont Nord concernent les villes de Charenton et de Saint-Maurice. Ils sont réalisés par la Direction Départementale de l'Équipement du Val-de-Marne en janvier et s'achèveront fin juin 2007.

REQUALIFICAT

du Pont de Charenton



TION ton

Le Pont de Charenton relie les villes de Saint-Maurice et de Charenton à Maisons-Alfort.

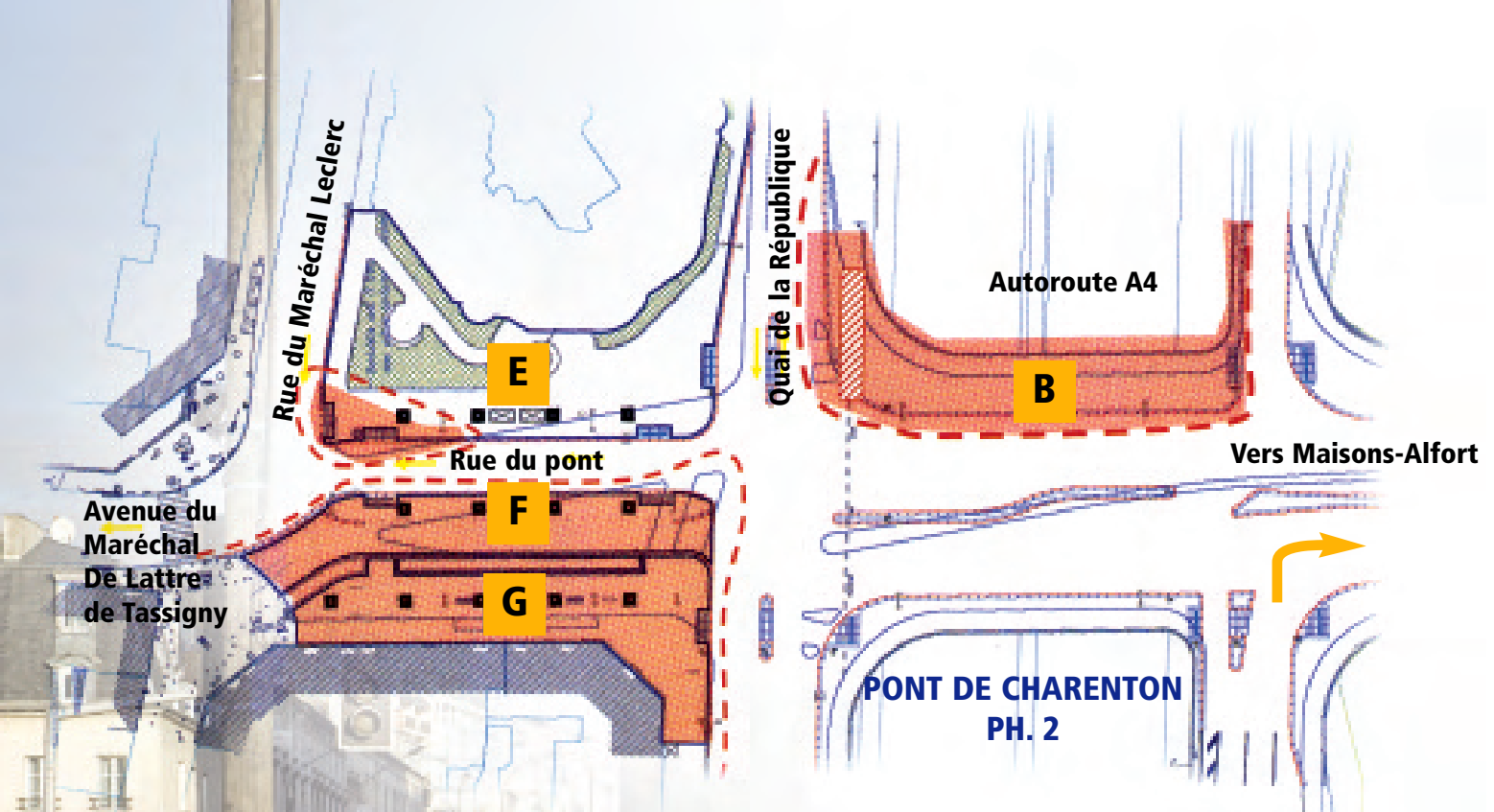
Il est composé de neuf voies de circulation, très larges, bordées de deux trottoirs réduits.

■ **Une situation difficile pour les piétons et les usagers**

Côté Charenton, la rue du Pont n'offre pas suffisamment de place aux piétons du fait des six voies de circulation et d'un vaste îlot central.

Sur le Pont de Charenton, les flux de circulation automobile sont très importants aux heures de pointe, matin et soir.

Rue du Pont, le stationnement de courte durée est particulièrement difficile. L'état actuel ne laisse aux piétons qu'un espace résiduel, rendant leurs déplacements très chaotiques et dangereux.



- **F** : Démolition îlot central et pose de nouvelles bordures
- **B** : Démolition ancien trottoir
- **G** : Démolition îlot et pose de nouvelles bordures
- **E** : Démolition partie trottoir

■ Donner au site un caractère plus urbain

L'objectif général recherché dans le projet de requalification, n'est pas seulement de changer l'image du site, mais surtout d'en améliorer les usages, pour trouver un meilleur équilibre entre la circulation automobile et les fonctions urbaines. Les travaux porteront donc sur la réduction des voies de circulation automobile, l'élargissement des trottoirs, la création de nouveaux emplacements de stationnement, la végétalisation des espaces piétons et le renouvellement du mobilier urbain et de la signalisation tricolore.

Fiche technique

L'opération est financée par l'Etat, le Département et par les communes de Maisons-Alfort, Charenton et Saint-Maurice, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 1994-1998, du Contrat régional d'aménagement et du Contrat de développement urbain.

L'objectif de la requalification du Pont de Charenton est :

- d'aménager les entrées des 3 communes
- d'élargir les trottoirs pour les piétons
- de faciliter les circulations douces (cyclistes et transports en commun)
- d'optimiser l'éclairage public
- de mettre en place un nouveau positionnement des feux tricolores
- de mettre en place une nouvelle signalisation directionnelle réglementaire
- d'implanter des arbres, indispensables à la qualité paysagère du site
- de rénover le mobilier urbain

Coût des travaux : 1 458 000 €

La participation financière de la Communauté de communes de Charenton le Pont - Saint Maurice à ce projet, s'est élevée à 21 006 € pour l'année 2005.

Le solde a été versé en 2006 pour un montant de 49 015 €, soit au total 70 021 €.



La réduction des voies de circulation automobile donnera au site un caractère plus urbain.

Elle devrait permettre d'accroître la fluidité du trafic par des trajectoires améliorées et une gestion plus fine des carrefours.

Certains sens de circulation seront modifiés.

Ainsi, pour désengorger la rue du Pont et simplifier le carrefour, le quai de la République à Saint-Maurice sera mis en double sens, mais la rue du Maréchal Leclerc reste en sens unique.

■ Rééquilibrer les espaces de circulation

Le projet prévoit aussi un rééquilibrage des espaces au profit des liaisons douces.

Les franchissements piétons seront très raccourcis, donc plus sûrs. Les trottoirs assureront des cheminements évidents, confortables et sécurisés pour les piétons. Tous les trottoirs seront abaissés et équipés de bandes podotactiles permettant aux non-voyants de connaître le sens de traversée.

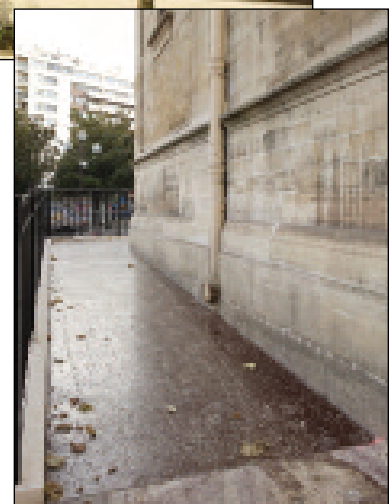
Les cyclistes circuleront sur une piste spécialement aménagée sur le trottoir amont, offrant la possibilité de prolonger l'itinéraire le long de la Marne, sur le chemin de halage et l'île Martinet.

Le choix des matériaux et des revêtements sera particulièrement étudié afin d'éviter les nuisances acoustiques et d'apporter au site un aspect soigné et dessiné.

La signalisation tricolore sera revue, l'éclairage public sera amélioré, l'aménagement paysager sera pris en compte par la plantation d'arbres d'alignement.

Ce pont qui était un obstacle aux promeneurs va redevenir un lien agréable et sécurisé entre Charenton, Saint-Maurice et Maisons-Alfort.





■ **Accessibilité du parvis de l'Eglise Saint-Pierre**

Permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite mais aussi aux mamans avec une poussette, d'accéder à l'église, c'est aujourd'hui chose faite ! Les travaux d'accessibilité de l'église Saint-Pierre, bâtiment communal, sont réalisés. Depuis plus de deux ans, la Municipalité s'attache à rendre la ville accessible aux Charentonnais en situation de handicap, en favorisant le développement d'aménagements spécifiques. En janvier 2006, la Commission Consultative Locale des Handicapés a émis un avis favorable sur différentes opérations dont l'aménagement du parvis de l'église, propriété communale. Le coût des travaux étant estimé à 50 673,44 euros TTC, Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice a proposé à la Ville de Charenton une participation financière de 15 000 euros prise sur sa réserve parlementaire de Sénateur.

■ **Aménagement du carrefour rue de Paris/rue Arthur Croquette**

Dans le prolongement des aménagements réalisés en ville, le carrefour rue de Paris/rue Arthur Croquette/rue Gabrielle, a fait l'objet d'importants aménagements de sécurité.

Le but était de trouver un meilleur équilibre entre la circulation automobile et la sécurité des piétons. En effet, ce carrefour était devenu

dangereux pour les piétons et il était urgent de le sécuriser.

Les travaux ont porté sur une meilleure matérialisation des flux automobiles avec la création d'un terre-plein central et une signalisation au sol des voies de circulation automobile.

Les franchissements piétons ont été raccourcis, donc plus sûrs. Tous les trottoirs ont été élargis, abaissés et équipés de bandes podotactiles pour les non-voyants. ■





Une commerçante charentonnaise à l'honneur

Le 21 novembre dernier, Gabrielle Mériguet, de l'Institut de beauté Alizée, a reçu la Charte Qualité des mains de Jean-Louis Maître, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, en présence de Patrick Ségalat, Vice-Président de la Communauté de communes chargé du développement économique.

C'est la troisième fois consécutive que Gabrielle Mériguet reçoit cette distinction. Cette charte représente un engagement vis-à-vis du client, garantissant un service de qualité. ■

Institut de beauté Alizée

33, avenue du Mal de Lattre de Tassigny
Tél. 01 43 96 03 01
www.institut-alizee.com

Formations en



Le Pôle Intercommunal de Développement Economique et de l'Emploi propose aux habitants de Saint-Maurice et de Charenton, des cours d'initiation et de perfectionnement en informatique par module de 8 heures, répartis sous la forme de 4 sessions de 2 heures.

Ces formations sont animées par un professionnel de la micro-informatique et chaque session ne peut excéder 8 stagiaires.

Les modules organisés portent sur l'apprentissage des systèmes et logiciels suivants : Windows, Word, Excel, PowerPoint, Internet, création de site Web, le blog. Chaque personne travaillera individuellement sur un ordinateur équipé de ces logiciels.

Retrouvez la programmation des cours sur le site Internet de la ville : www.charenton.fr, dans la page Entreprendre ➤ Espace Emploi ➤ Formations informatique ➤ Calendrier des modules. ■

Horaires des cours :

après-midi (14h-16h), soir (18h-20h)

Tarifs : 55 € (tout public), 30 € (demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif)

Lieu : Pôle Intercommunal de Développement Economique et de l'Emploi, Espace Toffoli, 12 rue du Cadran à Charenton

Contact : 01 46 76 50 00

EN BREF

◆ NOUVEAUX COMMERCES

Vous êtes une nouvelle entreprise, vous souhaitez apparaître dans le Charenton Magazine, contactez Claire Stremier au 01 46 76 50 03.

◆ CONTACT

Pour contacter Patrick Ségalat, Vice-Président de la Communauté de communes chargé du développement économique, des transports et des marchés aux comestibles :
patrick.segalat@charenton.fr

◆ ENQUÊTE

L'INSEE réalise en février, mars et avril 2007, une enquête statistique "emploi en continu", visant à mesurer le taux de chômage en France et dans les villes. Quelques familles charentonnaises seront sollicitées par un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

◆ FORMATION BAFA DES STAGES ORGANISÉS À CHARENTON

Pour répondre à l'importante demande formulée par les jeunes charentonnais, Aliaj propose des nouvelles sessions de formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ce brevet prépare au métier d'animateur en centre de vacances ou de loisirs, en classes de découverte ou en camps d'ados. Il peut être déterminant pour l'entrée dans certaines formations du secteur social.

Cette formation permet entre autres de sensibiliser les futurs animateurs à la connaissance des enfants et des adolescents, ainsi qu'à l'organisation d'activités ou la mise en œuvre de projets.

Prochaines sessions :

stage général : vacances de printemps 2007 à Charenton.

Participation financière :

310 € (- de 25 ans)

360 € (+ de 25 ans)

Des aides financières peuvent être attribuées à tous les participants.

Renseignements et inscriptions au
01 45 18 32 65 - www.aliaj.fr